



Law Commission of Canada
Commission du droit du Canada

Commission du droit du Canada

**Rapport financier
trimestriel**

Pour le trimestre terminé le 30 juin
2023

Canada 

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de la Justice et procureur général du Canada, 2024

ISSN 2818-5978

Commission du droit du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre terminé le 30 juin 2023

1. Introduction

Le présent rapport financier trimestriel a été préparé par la direction conformément à l'article 65.1 de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#) (LGFP) et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Ce rapport doit être lu de concert avec le Budget principal des dépenses. Il n'a pas fait l'objet d'un audit ou d'un examen externe.

La Commission du droit du Canada (la Commission) a pour mission « d'étudier et de revoir le droit du Canada et ses effets, d'une façon systématique qui reflète les concepts et les institutions des deux systèmes juridiques du Canada — le droit civil et la common law — , afin de fournir des conseils indépendants sur les mesures d'amélioration, de modernisation et de réforme qui assureront un système juridique équitable répondant à l'évolution des besoins de la société canadienne et des individus qui la composent » (art. 3 de la [Loi sur la Commission du droit du Canada](#), L.C. 1996, ch. 9)

1.1 Méthode de présentation du rapport

La direction a préparé le présent rapport trimestriel en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations qui l'accompagne rend compte des autorisations de dépenser que le Parlement a accordées à la Commission et celles utilisées par la Commission conformément au Budget principal des dépenses. Ce rapport financier trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel d'information financière à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les approbations sont accordées sous la forme de limites approuvées annuellement par la voie de lois de crédits ou proviennent d'autres dispositions législatives et prennent la forme d'autorisations législatives de dépenser à des fins précises.

La Commission utilise la méthode de comptabilité d'exercice intégrale pour préparer et présenter les états financiers annuels qui font partie de son processus de rapports ministériels sur le rendement. Néanmoins, les autorisations de dépenser votées par le Parlement demeurent axées sur les dépenses.

1.2 Structure financière de la Commission du droit du Canada

La structure financière de la Commission du droit comprend les autorisations budgétaires suivantes :

- Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement;
- Autorisations législatives concernant les contributions au Régime d'avantages sociaux des employés (RASE).

2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

À la suite de l'annonce du budget de 2021 concernant la relance de la Commission, certains efforts ont été déployés pour opérationnaliser la Commission en vue de pourvoir les postes de président et d'autres commissaires. La présidente a été nommée en février 2023 avec une entrée en poste officielle en juin 2023, ce qui a entraîné le report substantiel d'activités opérationnelles. Les dépenses du premier trimestre en date du 30 juin 2023 reflètent ce retard dans les opérations de la Commission, alors que celle-ci commence à remplir son mandat. Aucune dépense n'a été directement attribuée à la Commission pour l'exercice 2022-2023, bien que des autorisations aient été reçues au titre du Budget supplémentaire des dépenses pour cet exercice. Les tableaux financiers du présent rapport font état des autorisations disponibles de la Commission.

3. Risques et incertitudes

Étant donné qu'il s'agit de l'année inaugurale de la Commission et compte tenu du retard dans le lancement des activités opérationnelles, l'aptitude de la Commission à dépenser les sommes autorisées est tributaire du renforcement de ses capacités et de la constitution de l'équipe nécessaire pour concevoir, façonner et fournir un plan stratégique au regard de ses objectifs, mesures et résultats pour la présente année et les années subséquentes. Par conséquent, il pourrait y avoir des retards dans l'utilisation de la totalité des autorisations.

4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Il s'agit de la première année de fonctionnement de la Commission du droit du Canada depuis l'annonce de sa relance dans le budget de 2021. Les nominations de la présidente et des commissaires ont été annoncées en février 2023. Shauna Van Praagh a commencé à exercer ses fonctions de présidente de la Commission au cours du premier trimestre du présent exercice, soit le 6 juin 2023.

5. Approbation des cadres supérieurs

La présente section fournit l'approbation des cadres supérieurs, comme l'exige la [Politique sur la gestion financière](#).

Approuvé par :

Shauna Van Praagh
présidente

*Ottawa, Canada
28 août 2023*

Tracey O'Donnell
Dirigeante principale des finances p. i.

État des autorisations (non vérifié)

	Exercice 2023-2024			Exercice 2022-2023		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2022**	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre**
Crédit 1 – Dépenses nettes de fonctionnement	4 106 946	49 735	49 735	4 370 781	0	0
Autorisations législatives budgétaires - Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	187 042	15 587	15 587	304 288	0	0
Autorisations totales	4 293 988	65 322	65 322	4 675 069	0	0

* Comprend seulement les autorisations disponibles et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

** La Commission est devenue pleinement opérationnelle le 6 juin 2023 et, par conséquent, elle n'a engagé aucune dépense en 2022-2023.

Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifié)

Dépenses	Exercice 2023-2024			Exercice 2022-2023		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024 *	Dépenses effectuées durant le trimestre terminé le 30 juin, 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023 *	Dépenses effectuées durant le trimestre terminé le 30 juin 2022 **	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre**
Personnel *	1 417 583	65 322	65 322	1 431 283	0	0
Transports et communications	161 999	0	0	182 690	0	0
Information	16 483	0	0	18 588	0	0
Services professionnels et spéciaux	1 341 028	0	0	1 512 308	0	0
Location	382 246	0	0	431 067	0	0
Services de réparation et d'entretien	487 709	0	0	550 000	0	0
Services publics, fournitures et approvisionnements	0	0	0	0	0	0
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	0	0	0	0	0	0
Acquisition de matériel et d'outillage	486 940	0	0	549 133	0	0
Autres subventions et paiements	0	0	0	0	0	0
Dépenses budgétaires nettes totales	4 293 988	65 322	65 322	4 675 069	0	0

* Comprend les dépenses liées au RASE.

** La Commission est devenue pleinement opérationnelle le 6 juin 2023 et, par conséquent, elle n'a engagé aucune dépense en 2022-2023.